

Coronarographie-angioplastie au Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône

Communiqué de presse du 18 janvier 2018

La Commission Médicale d'Établissement communique :

Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier William Morey s'est réuni le 17 janvier 2018 de façon exceptionnelle. En réponse à une lettre de l'Agence Régionale de Santé (ARS) demandant avant le 26 janvier 2018 une lettre d'intention de participation à un groupement de coopération sanitaire (GCS) de cardiologie, le conseil a rappelé que l'établissement a toujours montré sa volonté et sa capacité à collaborer, y compris en cardiologie dans le cadre d'un partenariat équilibré entre Dijon, Chalon et Macon. Par contre, en l'absence de convention constitutive du GCS, il a rejeté à l'unanimité le principe d'une lettre d'intention favorable à celui-ci, attendant un projet précis et l'avis de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé.

Le même jour, le **Professeur Emmanuel Vigneron** a rendu son rapport sur l'ouverture du centre d'angioplastie de Chalon pour le nord de la Saône-et-Loire. Il qualifie le besoin d'« *indéniable* » et détaille quatre raisons : des études d'épidémiologie géographique, un constat d'une carence d'offre, la présence d'une unité de soins intensifs (USIC) et des simulations d'accessibilité dans les délais prescrits. Il reprend ensuite l'historique du dossier depuis 2009 jusqu'au revirement de mai 2017. Il analyse les « *causes extraordinaires d'un blocage extraordinaire* » en remarquant « *une vive et surprenante opposition des acteurs en place, les effets pervers de la concurrence créée par la tarification à l'activité (T2A) et le pointillisme administratif excessif et fâcheux* ». Il envisage ensuite l'effet de la pensée économique dominante manifestée par les excès de la T2A sur la concurrence exacerbée entre établissements publics au risque de se laisser dévorer par le secteur privé lucratif. Il rappelle enfin que la décision d'ouvrir ou non un centre d'angioplastie n'est pas une décision d'un groupement de coopération sanitaire mais celle d'une ARS dans le cadre d'un Plan Régional de Santé. Il propose l'affirmation d'un centre d'angioplastie coronaire à Chalon. La mise sur un pied d'égalité à ce sujet des trois établissements par l'autorisation à Chalon est la condition d'une coopération qui ne soit pas un marché de dupes.

Une **conférence-débat animée par le Professeur Vigneron est organisée le mercredi 31 janvier 2018** à 19h à la salle Marcel Sembat à Chalon-sur-Saône par les cardiologues du centre hospitalier. Elle sera également l'occasion d'une manifestation de soutien à cet enjeu capital pour des soins cardiologiques adaptés aux besoins du territoire.

Contacts :

- Dr Dellinger, Président de CME, arnaud.dellinger@ch-chalon71.fr 03 85 91 00 19
- Dr Fayard, Chef de projet angioplastie coronaire, maxime.fayard@ch-chalon71.fr 06 47 99 38 22
- Dr Philip, Chef de l'unité de soins intensifs cardiologiques, jeanluc.philip@ch-chalon71.fr 06 82 20 06 74